

Communiqué de presse - Conseil communal 01/09/2025**Extension de la zone de stationnement payante**

Depuis juillet 2024, un plan de stationnement plus flexible et plus clair a été mis en place.

Au niveau tarifaire, quelques adaptations et de nouvelles possibilités ont été proposées :

- Maintien de la gratuité pour les riverains (3 cartes par ménage)
- Maintien du tarif horaire (en augmentation dans la plupart des villes)
- Gratuité pour les aidants proches → TOUS
- Gratuité le premier quart d'heure → TOUS
- Abonnements annuels à 100€ pour les professionnels en lien avec les soins de la personne (au lieu de 600€)
- Tarif réduit pour les personnes domiciliées à Liège hors zone payante (abonnement annuel réduit de 600€ à 400€)
- Possibilité d'abonnement trimestriel proportionnellement intéressant.
- Instauration d'un tarif jour journalier à 6€ qui permet de rester au-delà des limites de l'horodateur → TOUS.

Liège reste une Ville où la zone payante est relativement réduite par rapport à son attractivité. A titre de comparaison, il y a actuellement 3557 places payantes et 5151 places riverains.

Le succès du plan de stationnement a renforcé la volonté du Collège de l'étendre aux quartiers soumis à forte pression.

En effet, les quartiers d'Outremeuse (89 horodateurs – 2330 places) et de Fragnée (26 horodateurs – 600 places) étaient demandeurs de mesures spécifiques.

Ces 2 quartiers ont énormément de pression de stationnement (Guillemins, écoles (HELMO, Province), B3, CHU-Brull, Palais des Congrès, Boverie...).

La plupart des rues de ces quartiers sont équipées de places riverains, ce qui témoigne de la pression de stationnement ; il est difficile d'en créer davantage sans rompre l'équilibre habitants / visiteurs.

Les quelques axes payants manquaient de cohérence :

- Un seul axe payant pour Fragnée (Buisseret – général Leman),
- Quelques axes payants pour Outremeuse (Saucy – Henri de Dinant / Puits-en-Sock – Chaussée des Prés / place Delcour – Jean d'Outremeuse / Surlet / Saint-Eloi).

En matière de transports en commun, Fragnée est traversé par le tram avec 2 stations tandis qu'Outremeuse est bien fournie en lignes de bus (dont des lignes traversantes et/ou en lien avec le P+R de Bressoux) et reste proche du tracé du tram.

L'extension de la zone payante proposée par le Collège permettra

- La suppression du stationnement « *ventouse* » dans les quartiers ;
- La protection des habitants qui bénéficieront non seulement des places riverains de leur quartier mais aussi de la possibilité de se stationner gratuitement sur les places payantes ;
- Une meilleure rotation du stationnement pour les fonctions commerciales et les services ;
- Une cohérence avec la nouvelle offre des parkings-relais du tram (1.600 nouvelles places disponibles).